



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER TROPHEE GEORGES ESTEVE 2024/2025 SENIORS MASCULINS ET FEMININES

ARTICLE 1 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

Le Comité Départemental du Gers de Basket-Ball organise une épreuve dite « Trophée Georges ESTÈVE » pour les équipes seniors masculines et féminines. Elle est réservée aux équipes évoluant dans les championnats départementaux et régionaux auxquelles peuvent s'ajouter les équipes U18M, U18F, U20M évoluant au minimum au plus haut niveau régional.

Le Trophée se déroule sur une formule à handicap selon la division dans laquelle évoluent les équipes. Le barème des handicaps à appliquer pour chaque rencontre figure en annexe.

Le Trophée se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. Deux équipes d'un même club ne peuvent pas se rencontrer en finale.

La formule de compétition est établie annuellement par la Commission Sportive. Les équipes participant à ce trophée seront déterminées dans le même temps que la formule de compétition.

ARTICLE 2 – ÉQUIPES

Quand deux équipes ou plus d'une même Coopération Territoriale de Club ou d'un même club sont engagées, un(e) même joueur(se) ne peut participer au Trophée qu'avec une seule équipe par tour.

ARTICLE 3 – RÈGLES DE PARTICIPATION

Un(e) même joueur(se) ne peut participer qu'à une seule rencontre par tour. Dans le cas où un(e) joueur(se) participerait à plusieurs rencontres lors d'un même tour, toutes les rencontres disputées après la 1^{ère} seront perdues par pénalité par l'équipe dans laquelle il ou elle aura joué(e).

12 joueur(ses) maximum sont accepté(es) sur la feuille de marque.

Les équipes participent au Trophée Georges ESTÈVE dans les conditions et avec les licences admises dans la division où est engagée l'équipe du club.

Pour l'équipe U18M, ne sont autorisés à participer aux rencontres du Trophée Georges ESTÈVE que les joueurs nés en 2008 et 2007 (régulièrement surclassés pour une compétition régionale senior) ainsi que quatre joueurs nés 2006 par rencontre.

Pour les équipes U18F sont autorisées à participer aux rencontres du Trophée Georges ESTÈVE les joueur(e)s des catégories concernées régulièrement surclassées pour une compétition régionale senior.

ARTICLE 4 – DATE & HORAIRE OFFICIELS DES RENCONTRES*

Les rencontres se joueront le samedi à 20h30 sauf les finales. Ci-dessous les dates :

- 1/8^{ème} de finales : 23/11/2024
- 1/4 de finales : 14/12/2024
- 1/2 finales : 25/01/2025
- Finales : 20/04/2025

* sous réserve de modification du nombre tour liée au nombre d'équipes engagées.

Les clubs peuvent s'entendre pour jouer la rencontre la veille ou le lendemain de la date officielle tout en respectant les procédures et délais liés aux demandes de dérogations fixés par les règlements généraux.

Les cas particuliers ainsi que les désaccords entre clubs seront traités par la commission sportive. Elle pourra, si nécessaire fixer une date et une heure de rencontre qui s'imposera aux équipes concernées.

ARTICLE 5 – SALLE

Les rencontres ont lieu dans la salle de l’équipe tirée au sort en premier.

Toutefois, dans le cas où l’équipe tirée en second évolue, ou est considérée comme évoluant, dans une division inférieure, la rencontre est fixée dans sa salle.

ANNEXE – HANDICAPS

TABLEAU DES HANDICAPS

Masculin

	Pré-National	Régionale 2	Régionale 3 U18 - U20	Pré-Région	Départementale 2
Pré-National	x	7	14	21	28
Régionale 2		x	7	14	21
Régionale 3 U18 - U20			x	7	14
Pré-Région				x	7
Départementale 2					x

Féminin

	Pré-National	Régionale 2 U18 - U20	Pré-Région	Départementale 2
Pré-National	x	7	14	21
Régionale 2 U18 - U20		x	7	14
Pré-Région			x	7
Départementale 2				x